



Aytré

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 21 novembre 2024

Responsable de service :
Catherine BOIN

DÉLIBÉRATION N° 02

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Agnès de BRUYN, Mme Angéline GLUARD, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Patrick ROBIN, donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Sophie DESPRÉS, donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD
Mme Laetitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Jean-François RABEAU, donne procuration à M. le Maire
M. Yan GENONET, donne procuration à M. Olivier CALIX
Mme Hélène RATA donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Absent : M. Vincent HEUSICOM,

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation	14/11/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

02. Nouvelle tarification DSP pour l'accueil périscolaire et de loisirs de la SLEP à partir du 01/01/2025

Vu la délibération n°01 du conseil municipal du 11 juillet 2024 notifiant l'attribution à la SLEP (Société laïque d'éducation populaire) de la concession de DSP « Accueils de loisirs et périscolaire »,
Vu l'article 22.1 de la DSP 2024-2028 « Accueils de loisirs et périscolaire » contractualisée avec la SLEP,

Considérant que, pour écarter tout risque d'intérêt personnel, ne prendront pas part au vote (ne seront pas comptabilisés dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions) et sortent de la salle :

- M. Olivier CALIX, en tant que membre des représentants des parents d'élèves de l'école primaire La Courbe et M. Camille LAGRANGE dont la compagne est membre du bureau de l'association des parents d'élèves de l'école La Courbe,
 - le pouvoir de Mme Hélène RATA en tant qu'adhérente de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP),
 - M. Camille LAGRANGE, Mme Estelle QUÉRÉ, le pouvoir de Mme Lisa TEIXEIRA, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM (absent), en tant que parents d'élèves adhérents de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP),
 - le pouvoir de Mme Sophie DESPRES en tant que représentante de la commune au Conseil d'Administration de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP),
 - le pouvoir de M. Yan GENONET en tant que secrétaire adjoint au Bureau Exécutif de la Société Laïque d'Education Populaire (SLEP)

M. le Maire propose la grille tarifaire ci-dessous applicable au 01 janvier 2025 pour ce qui concerne les tarifs aux familles :

GRILLE TARIF au 1er JANVIER 2025

		VACANCES SCOLAIRES				
		2 journées	3 journées	4 journées	5 journées	1 journée supp.
QF1	de 0 à 410	11,59 €	16,47 €	19,52 €	21,35 €	6,10 €
QF2	de 411 à 640	15,77 €	18,68 €	27,22 €	28,22 €	8,30 €
QF3	de 641 à 760	22,77 €	28,46 €	35,42 €	41,11 €	12,65 €
QF4	de 761 à 874	30,89 €	36,86 €	47,74 €	52,65 €	17,55 €
QF5	de 875 à 984	33,48 €	41,85 €	50,59 €	60,45 €	18,60 €
QF6	de 985 à 1199	38,00 €	45,00 €	54,40 €	68,00 €	20,00 €
QF7	de 1200 à 1499	39,52 €	46,80 €	56,58 €	70,72 €	20,80 €
QF8	de 1500 à 2300	40,28 €	47,70 €	57,66 €	72,08 €	21,20 €
QF9	plus de 2301	42,18 €	49,95 €	60,38 €	75,48 €	22,20 €
Plein Tarif		52,82 €	62,55 €	75,62 €	94,52 €	27,80 €

SEJOURS ET MINI CAMPS
Min. 60 €
Max. 800 €
Les tarifs seront composés sur 9 Tranches en fonction de la durée du séjour, de la destination et des activités. Les tarifs viseront à permettre l'accès à tous aux vacances

		MERCREDI		
		1 journée complète	1/2 journée avec repas	1/2 Journée sans repas
QF1	de 0 à 410	5,80 €	5,36 €	1,20 €
QF2	de 411 à 640	6,64 €	5,83 €	1,67 €
QF3	de 641 à 760	9,87 €	8,21 €	4,05 €
QF4	de 761 à 874	14,39 €	10,06 €	5,90 €
QF5	de 875 à 984	15,25 €	10,85 €	6,69 €
QF6	de 985 à 1199	17,00 €	11,40 €	7,24 €
QF7	de 1200 à 1499	17,68 €	11,78 €	7,62 €
QF8	de 1500 à 2300	19,08 €	11,97 €	7,81 €
QF9	plus de 2301	19,98 €	12,45 €	8,29 €
Plein Tarif		23,63 €	16,63 €	12,47 €

		PERISCOLAIRE	
		Matin	Soir
QF1	de 0 à 410	1,97 €	2,42 €
QF2	de 411 à 640	2,07 €	2,53 €
QF3	de 641 à 760	2,17 €	2,63 €
QF4	de 761 à 874	2,42 €	2,88 €
QF5	de 875 à 984	2,63 €	3,18 €
QF6	de 985 à 1199	2,83 €	3,38 €
QF7	de 1200 à 1499	3,03 €	3,64 €
QF8	de 1500 à 2300	3,23 €	3,74 €
QF9	plus de 2301	3,33 €	3,84 €
Plein Tarif		3,60 €	4,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,
- Approuve la grille tarifaire de la SLEP

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Jonathan COULANDREAU
Secrétaire de séance

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.